



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-74

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : 14/10/2024 L'an 2024, le 18 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment
Administrateurs présents : 10/17 convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle
Administrateurs votants : 15/17 du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M.
GARNAUD ; Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT ; Mme
LEVAVASSEUR et M. MUSSARD

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à M. BRUN ; Mme
DARIES à Mme LEVAVASSEUR ; M. FLEISCH à Mme BECARD ; Mme
SERRA à Mme BLET.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY et M. PIERRE

Tome 1 - N°24-74 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – juin à septembre 2024.

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours des mois de juin à septembre 2024.

	Aides CASF	Pour rappel, en N - 1	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en N - 1	Aides dérogatoires (Familles hébergées, ...)	PV Exceptionnels
Janvier 2024	20 940,66 €	17 964,69 €	1 075 €	1 215 €	4 155,00 €	-
Février 2024	19 345,51 €	16 668,77 €	1 120 €	1 070 €	-	-
Mars 2024	17 454,95 €	15 695,32 €	1 220 €	1 370 €	1 961,40 €	130,00 €
Avril 2024	26 319,98 €	17 641,43 €	880 €	1 245 €	474,48 €	-
MAI 2024	12 370,22 €	18 588,47 €	990 €	870 €	2 715,91 €	-
JUIN 2024	16 830,08 €	16 457,21 €	1 065 €	1 325 €	5 982,21 €	310,00 €
JUILLET 2024	21 812,63 €	18 554,15 €	960 €	1 330 €	3 770,24 €	132,00 €
AOÛT 2024	8 922,73 €	16 520,01 €	1 050 €	1 060 €	6 838,64 €	400,00 €
SEPTEMBRE 2024	14 563,31 €	17 204,55 €	1 050 €	1 200 €	1 570,83 €	91,80 €
CUMUL annuel depuis le 1er janvier	158 560,07 €	155 294,60 €	9 410 €	10 685 €	27 468,71 €	1 063,80 €

Le montant pour les familles hébergées intègre :

- 7 nuitées d'hôtel pour 4 familles à leur sortie du Gymnase Racault (1 726 €), ainsi que des nuitées d'hôtel pour la mise à l'abri de 8 autres familles (3 887 €) ;
- l'ameublement de 2 logements d'urgence (4 144 €) ;
- le remboursement à UTOPIA56 des factures d'électricité de l'ancien hôtel 8 rue Blaise Pascal pour la période du 19/02 au 08/08/2024 (5 392 €), ainsi que la prise en charge des factures EDF et Eau pour les logements d'urgence situés rue du Champ joli et du Dr Barnsby (1 022 €) ;
- la prise en charge des frais d'obsèques d'une personne indigente (1 343 €)
- quelques prestations de montage de meubles et d'entretien (600 €) pour les logements d'urgence.

Les PV exceptionnels correspondent au « cofinancement » d'un timbre fiscal pour une personne accompagnée par le CCAS, à la prise en charge d'un billet de train, à la délivrance de deux aides alimentaires urgentes sous forme de CAP ou encore à la prise en charge du changement de la serrure du logement d'un sous-locataire ainsi qu'à la désinfection de ce logement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

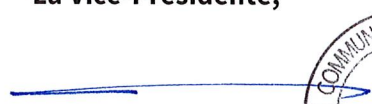
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Vote contre de Mme CABANNE.

Pour le Maire, Président du CCAS

Et par Délégation

La Vice-Présidente,




Rachel MOUSSOUNI